



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le 

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20231114-2023111402-DE

n°enregistrement ACTES

Conseil Municipal ***Délibération numéro 2023111402***

Date de la
convocation
10.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
10.11.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Yann GOLLION, Sylvie VUILLET, Dominique BAUDOIN, Jonathan RÉMÉNÉ, Ilona BERNY-VILFROY, Christian AMEUR.

Nombres de
membre

Absente donnant pouvoir: Gilberte BADAIRE à Sylvie VUILLET, Aurélia BLOT à Florence BONDUEL, Aurélie DAUBIN à Jean-Claude TONDU, François DAUBIN à Christian AMEUR, Catherine FOUCAULT à Christian TOUSSAINT.

En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14

Absente excusée: Sophie THIRET épouse ALLION.

**Délibération
2023111402**

Pour 14
Contre : 0
Abstention : 0

Budget pédagogique Ecole 2024

Vu le budget pédagogique Ecole 2023,

Vu la commission municipale enfance réunit le 08.11.2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Adopte pour 2024 le budget pédagogique école comme suit :

Prise en compte des effectifs présentés au conseil premier conseil d'école N-1/N	
Fournitures scolaires (papeterie, matériel pédagogique)	Base effectif année N = effectif année scolaire N-1/N 47 € par élève (maternelles et primaires)
Livres de prix	Facture à payer en N pour année scolaire N-1/N 10 € par élève maternelle 13 € CP à CM 1 19 € CM2
Coopérative scolaire (subvention pour sorties)	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 580 € par classe
Aide classe de découverte	Versé en avril N pour année scolaire N-1/N 130 € par élève, maximum 1 classe
Investissement	700 € annuel
Piscine	Transport pris en charge par la CCL Facture entrées piscine prise en charge par la commune



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20231114-2023111402-DE

Enregistrement NOTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2023111402

Photocopieur

CREDIT ANNUEL : 60 000 copies NB et 8 000 copies couleur
(contrat négocié par la commune- budget annuel pris en charge par
la commune de 2064 € € TTC)

Le Maire,
Florence BONDUEL.

Le Secrétaire de séance,
Yann GOLLION,
Conseiller municipal.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>